Vol. XXIX. Saint-Boniface, Manitoba, 25 Avril 1900. No. 23.

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNON[CES]
1ère insertion, par ligne...
Chaque insertion subséq[uente]...

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE, 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

A Ottawa

Les députés sont revenus mardi, après avoir humblement fait leurs Pâques, reprendre, en la gaie capitale, leurs travaux parlementaires. Si contents qu'ils fussent de se revoir, ils n'en ont pas moins laissé passer sur leurs fronts quelques signes ressemblant à des ombres quand ils ont entendu résonner de nouveau la note budgétaire. C'est sur cette chanson qu'ils étaient partis en vacance, et ils en avaient assez déjà. Mais rien comme un député pour se rasséréner promptement, et même pour prendre goût à une situation inévitable. Puisqu'il faut discuter le budget, discutons-le, que diable!

La discussion dure encore, intermittente, avec des éclaircis et des moments d'orage. C'est un peu comme dans la guerre des Boers; parfois on se tait et parfois on gronde.

***

A propos de cette guerre, on se montre fort ahuri dans les cercles ministériels des rapports de M. Tarte avec les représentants des Boers en Europe, et des expressions d'opinion du ministre des Travaux Publics, opinions très diverses, selon qu'il parle à Londres ou à Paris. A Londres, il est foncièrement anglais, "British to the core;" à Paris, il se met à l'unisson du sentiment français, lequel est adverse au sentiment anglais, et il proclame que les Canadiens-français sont en faveur des Boers à raison de 99 par 100. Beaucoup contestent à M. Tarte le droit de parler pour notre race.

M. Monk, député de Jacques-Cartier, ayant appelé l'attention du gouvernement sur les faits et gestes du ministre des Travaux Publics, le premier ministre n'a pu s'empêcher de montrer combien tout cela l'ennuyait. A une attaque de front, il a répondu par un mouvement de flanc. Il a déclaré qu'il ne fallait pas juger son collègue par les comptes-rendus des journaux Quand M. Tarte sera de retour, il nous exposera ce qu'il a dit.

Cela n'est pas très sûr, attendu que M. Tarte ne dit pas toujours la même chose. Puis, la session pourrait bien être finie au retour de M. Tarte, à moins que le gouvernement ne le rappelle, suivant l'intimation qui lui en a été faite.

***

Dans les temps de maladie, on met toutes les indispositions au compte de la grippe. Ainsi en est-il un peu de la guerre.

Ces jours derniers, on a cherché à faire sauter les écluses du Canal Welland, à Thorold, non loin des chutes de Niagara. Vite, on a voulu savoir la raison de cet attentat. Comme on ne la trouvait point, on l'a mise sur le compte des Boers!! Vaut autant cela que d'autres choses, s'est-on dit probablement. Quand on se met en frais d'imagination, on peut s'en offrir à volonté!

***

On continue d'avoir l'œil sur les complications politiques que le fameux Joe Martin a fait naître. A ce sujet il a été publié une lettre de Sir wilfrid Laurier dans laquelle le premier ministre, tout en disant à M. Martin qu'il n'interviendrait pas en sa faveur, ajoute qu'il n'interviendra pas non plus contre lui, "pour plusieurs raisons, mais surtout parce que je ne puis pas oublier la voie de l'amitié."

L'amitié de M. Laurier pour Joe Martin, quels malheurs cela n'a-t-il pas déjà causés!

***

Dans un banquet à Montréal, Sir Charles Tupper a confirmé ses déclarations de Québec touchant l'impérialisme. Notre dernière chronique d'Ottawa faisait connaître ces déclarations. Nous n'avons pas à y revenir.

***

De graves rumeurs circulent dans les cercles politiques. On dit qu'un bon nombre de libéraux veulent discuter en caucus la question suivante: Les libéraux doivent-ils supporter M. Laurier dans sa politique impérialiste?

Serait-il vrai que l'étoile de M. Laurier commencerait à pâlir, même au milieu des siens?

***

La conférence de Winnipeg est devenue l'occasion d'une interpellation au parlement. M. Dugas a demandé si la question scolaire était réglée.

M. Laurier a répondu, en termes sibyllins comme suit:

"Il était plus que jamais d'opinion que la question des écoles du Manitoba avait été réglée de manière à procurer aux catholiques de cette province la plus entière et la plus complète justice qu'il était possible de leur procurer dans les circonstances existantes, en vue surtout du fait qu'il paraîtrait que les catholiques romains consentent à prendre avantage de la nouvelle loi, et ne demandent plus qu'une administration libérale de cette loi par les autorités provinciales, demande à laquelle tous les bons citoyens s'uniront cordialement."

Telle est la réponse de Sir Wilfrid Laurier. Elle repose sur le mensonge et est elle-même un mensonge. Il n'est pas vrai que justice nous ait été rendue; il n'est pas vrai que les pouvoirs publics n'auraient pas pu nous donner plus que nous n'avons; (remarquons que nous n'avons rien de par la loi) il n'est pas vrai que les catholiques aient fait un abandon de leurs droits pour ne plus demander qu'une administration libérale de la loi actuelle.

LA GUERRE

Les nouvelles du théâtre des hostilités ne sont pas plus importantes que celles des jours précédents. On annonce tout simplement que Lord Roberts distribue son armée de manière à cerner les différents corps des Boers.

Où sont les Boers? Il est évident que les Anglais ne le savent pas; car le correspondant du "Daily News" télégraphie qu'ils s'enfuient vers le nord, tandis que celui du "Standard" annonce qu'ils s'enfuient vers le sud-est.

Le correspondant du "Daily Telegraph" les voit s'en aller vers le nord et vers le sud, tandis que celui du "Morning Post" écrit qu'on ne sait pas où sont les Boers. Ce dernier semble être dans le vrai.

Une dépêche spéciale de Bloemfontein mande que les Boers ont abandonné le siège de Wepener. D'après une dépêche de Béthanie, les Boers ne peuvent retraiter vers le nord, parce que toutes les voies sont occupées par les Anglais.

Des nouvelles tout à fait contradictoires nous arrivent de Natal. Les unes disent que les Boers se sont retirés de Biggarsberg, et les autres prétendent que les Boers sont encore près de Ladysmith.

On attend, à Londres, d'heure en heure des nouvelles favorables à l'armée anglaise. On ne croit pas cependant que l'armée puisse marcher bien vite vers Prétoria, parce que les chevaux font complètement défaut pour cette marche.

Le général Chermside dit qu'il a vu les Boers s'éloigner de Reddersberg et retraiter vers le sud-est; mais la dépêche ajoute que l'ennemi a des forces considérables à 14 milles à l'est de Reddersberg.

Le correspondant du "Morning Post" à Bloemfontein télégraphie ce qui suit à la date de lundi: "De petits détachements de Boers vont et viennent à huit ou dix milles de Bloemfontein. Trois policemen de Johannesburg sont entrés un soir dans la ville et se sont enfuis ensuite sans avoir été reconnus.

LES PRISONNIERS ANGLAIS

Le "Daily News" reçoit de son correspondant, à Bloemfontein, une dépêche relative à la manière dont les Boers traitent les blessés anglais prisonniers et dans laquelle il dit:

"Je me fais un devoir, quand l'occasion s'en présente, d'interroger les blessés anglais, recueillis par les Boers, après la bataille, comment ils ont été traités par l'ennemi. Leur réponse invariable, sans une seule exception, est qu'ils ont été on ne peut mieux traités. Non seulement, disent-ils, par les ambulanciers et les officiers, mais par les hommes avec lesquels l'instant d'avant ils échangeaient des coups de feu.

"Il est incontestable que les Boers possèdent un excellent service d'ambulance, et qu'ils ne négligent rien de ce que la science peut procurer pour le soulagement des blessés. Leurs chirurgiens se donnent autant de peine pour sauver la vie à un soldat anglais que n'importe quel médecin anglais s'en donnerait lui-même en pareil cas. Leur hôpital à Bloemfontein est irréprochable à tous égards. C'est un grand bâtiment, dont une partie est consacrée aux blessés boers et l'autre aux anglais. C'est la seule différence entre eux. A part cela, ils sont traités de même façon en tout et partout." De leur côté, les Anglais sont pleins d'égards pour les prisonniers boers et s'occupent des blessés ennemis avec la même sollicitude que si c'étaient des nationaux. Ces nouvelles sont consolantes au milieu du sinistre de la guerre.

M. et Madame Maurice Lion, de Saint-Malo, sont arrivés dimanche dernier d'un voyage en France.



Mercredi. 25 Avril 1900

A l'Adresse des Capitulards.

Il y a, en métallurgie, quelque chose qu'on appelle la "chiasse"; c'est l'écume qui monte à la surface dans la fusion des métaux. Ce terme, un peu réaliste, qualifierait bien le dernier article de "L'Echo."

Ne pouvant ou ne voulant pas saisir le grand enseignement donné par la rencontre des catholiques de Winnipeg avec le Bureau des Ecoles Publiques de cette cité, la feuille rouge se bat les flancs près de six colonnes durant pour se soulager des tourments qui l'agitent. A voir ce long et laborieux effort, on se demande ce qui va en sortir. Quand tout est fini, c'est pénible à constater, mais il faut bien le dire, on trouve qu'il n'y a que de la chiasse.

"L'Echo" n'aborde pas les questions principales que soulève l'incident de Winnipeg; "L'Echo" ne reproduit point les délibérations de la conférence; "L'Echo" ne répond pas à notre article sur cette rencontre. "L'Echo" arrache péniblement quelques paragraphes, quelques phrases de notre article, du compte-rendu de la conférence, des débats parlementaires, et se lance à travers cela comme à travers champs, parlant de toute espèce de choses excepté de ce qu'il importe de traiter, donnant des interprétations obliques aux événements, à la loi, aux citations qu'il fait, hurlant des injures aux hommes; au fond, faisant toujours les mêmes œuvres, pratiquant la diffamation, égarant l'opinion publique, travestissant les directions pontificales comme un bon libéral, cherchant des faux-fuyants pour justifier ses maitres de nous avoir dépouillés, et faisant de son mieux pour sceller à jamais le tombeau où nos droits ont été déposés par ses chefs, avec son approbation et sa complicité.

En somme, nous n'aurions guère besoin de lui répondre; la "N.W. Review" l'a fait d'avance pour nous, ou plutôt, pour la sauvegarde de la cause que nous défendons ensemble. Mais qu'on nous permette cependant de transcrire ici quelques unes des pensées de la "North West Review" et d'y ajouter quelques remarques.

"L'Echo" nous excommunie—en a-t-il l'autorité ?—et nous déclare rebelle aux directions pontificales. Or, nous n'avons rien dit que la "North West Review" n'ait affirmé avec plus d'éclat. Voyez son article dans une autre colonne.

"L'Echo" représente M. le sénateur Bernier comme menant une campagne hostile aux droits et aux intérêts de la minorité; or, la "North West Review" déclare que M. le sénateur Bernier "a, comme toujours, virilement défendu nos droits."

Qui croire des deux?

"L'Echo" accuse M. Bernier et notre journal de préconiser "l'abandon des positions conquises." Or, la "North West Review" proclame que la minorité n'a réellement rien conquis. "Tout cela, disait elle l'automne dernier en parlant de ce qu'on appelle le "modus vivendi," n'est qu'une duperie"

"L'Echo" dit que le règlement a permis depuis deux ans à nos écoles de campagnes de fonctionner dans des conditions acceptable. "La North West Review" dit que "le soulagement relatif éprouvé par les paroisses catholiques dans la partie rurale du pays n'est en aucune façon attribuable au 'règlement'."

"L'Echo" veut faire un mérite à M. Laurier de cette situation. La "North West Review" dit que "ces arrangements ne sont pas dus au règlement, mais à l'avis du Saint-Père."

"L'Echo" a l'impudence d'élever des doutes sur le jugement porté contre le règlement. Il dit: "admettons pour l'instant que le règlement soit incomplet, insuffisant." Or, n'oublions pas que c'est le Pape qui s'est servi de ces expressions: "règlement insuffisant, incomplet, défectueux" a dit le Souverain Pontife. Quand nous les repétons nous ne faisons donc qu'user du langage du chef de l'Eglise. "L'Echo" montre le bout de son oreille quand il nous le reproche et qu'il jette du doute sur la justesse de cette appréciation.

"L'Echo" parle du règlement comme d'un haillon—c'est gracieux pour le règlement — mais il prétend que vaut encore mieux ce haillon que d'être nu. Pardonnez; ce n'est pas ainsi qu'il faut s'exprimer. M. Greenway nous a dépouillés et laissés nus sur le bord de la route; M. Laurier, passant près de nous, n'a pas voulu couvrir nos plaies et nos nudités. Nous en souffrons, nous en gémissons, et nous crions, assez souvent, hélas ! dans le désert, qu'on nous rende justice, qu'on nous rende nos vêtements. L'écho de nos plaintes et de nos réclamations nous revient en ricanement de la part du parti qui nous a réduits à cet état de souffrance et de pénurie.

"L'Echo" nous accuse de vouloir "détruire." Grand Dieu ! que reste-t-il donc encore que nous puissions détruire ?

La loi de 1890 a tout ruiné: droits constitutionnels, liberté religieuse, droits des parents ; le règlement de 1897 n'a rien relevé ; les débris sont là, offrant toujours le même spectacle de désolation ! Donc, lors même que nous voudrions détruire, nous serions impuissants à le faire, plus rien n'étant debout.

Pourtant, dans un sens, nous nous trompons.

La loi de 1890 a édifié une prison à côté des ruines qu'elle faisait.

En 1897, on a incorporé à la loi le fameux règlement. C'était, au lieu d'un jardin rafraichissant, une annexe à la prison, prison elle-même comme le corps principal. Cela, nous voulons le détruire, c'est vrai. Car là est enchainée notre liberté, là on veut atrophier l'âme de nos enfants, là on veut enlever à notre peuple jusqu'au sens de la vision de ses plus chers intérêts. Même si parfois il nous vient de la part de notre geôlier à travers les guichets de sa prison, un petit plat de lentilles en plus de la ration ordinaire, nous ne maquignonnerons point contre ces lentilles, nos droits et notre liberté ; nous garderons la volonté de détruire la prison, de briser nos chaînes.

"L'Echo" prétend découvrir dans nos paroles et dans notre attitude une manœuvre politique.

On prête ces intentions à ceux qui ont tergiversé, qui ont biaisé, comme c'en est l'habitude à la maison rouge, mais pas à ceux qui ont toujours suivi la même ligne de conduite. C'est notre cas. Du reste, nous n'avons pas de ces habiletés; nous suivons la ligne droite et nous attaquons en face. C'est pourquoi "L'Echo" n'a pas besoin de prendre des airs de sphinx pour découvrir ce qui est patent : nous attaquons M. Laurier, M. Greenway et tous leurs complices; nous ne nous en cachons pas. Toute cette bande mérite la réprobation des catholiques dont ils ont trahi la cause. Et si pour cela, l'on pense que nous puissions être accusés de partisannerie, à votre aise, Messieurs les suppôts de la politique bâtarde qui a abouti aux déceptions dont sont navrés les cœurs épris de la sublimité du droit et de la justice.

"L'Echo" dit que si le règlement était, comme nous le prétendons, "odieux, violent et captieux notre devoir (il veut dire celui des catholiques sans doute) serait d'y renoncer."

Certes, notre devoir n'est pas seulement d'y "renoncer," mais est surtout de le "dénoncer." Cela ne veut pas dire que nous devions ne pas prendre avantage des quelques profits que nous pourrons en arracher, mais cela signifie qu'il faut pleinement reconnaître avec le Pape et tous les gens de bons sens que ce règlement est insuffisant, imparfait, défectueux, et travailler avec zèle à y substituer une loi suffisante à mettre à l'abri les principes de l'éducation catholique.

Ne pas combattre le règlement, ce serait se laisser aller à la dérive jusqu'au précipice, ce ne serait pas réclamer tel que le veut le Pape, tel que le veut l'importance de la question constitutionnelle en jeu.

"L'Echo" demande à M. Bernier si la situation actuelle autorise celui-ci à préconiser un changement de direction ?

Oh ! le beau croc-en jambe ! Nous demandons, et M. Bernier demande avec nous, non un changement de direction, mais un changement de loi. Nous demandons aussi un changement d'attitude chez certains catholiques, dont nous ne pouvons approuver la posture humiliante, toute de faiblesse et d'aplatissement, devant nos persécuteurs. Pour réussir, même par des moyens de conciliation, à obtenir nos droits, il faut d'abord les reconnaître et les proclamer nettement, et dénoncer avec constance les défectuosités aussi bien que les injustices des lois dont nous souffrons.

"L'Echo" prétend que c'est ce même règlement qui a permis à nos religieux, religieuses et autres instituteurs d'obtenir des brevets d'enseignement, et aux catholiques de Winnipeg d'engager les récents pourparlers.

Vraiment ce n'est point de la part de "L'Echo," respecter l'intelligence de ses lecteurs que de chercher à leur faire avaler cette couleuvre.

La loi n'a jamais empêché, même depuis 1890, à aucun sujet britannique, catholique ou protestant, religieux ou laïque, de se présenter devant le bureau des examinateurs et d'en obtenir des brevets d'enseignement, et même de simple permis d'enseigner. Le règlement n'a rien innové sous ce rapport. La "Northwest Review" dit elle-même "qu'il était possible d'avoir exactement les mêmes arrangements sous la loi de 1890, avant le soi-disant réglement."

Quant à entamer des négociations avec le Bureau de Winnipeg, on n'avait pas besoin du règlement pour le faire. La preuve, c'est que des négociations ont, de fait, été engagées dès avant 1896. Elles ont eu, du reste, le même résultat que celles de 1900. Ni les unes ni les autres n'ont pu aboutir parce que l'on s'est heurté au même obstacle : la loi.

Au surplus, quelle maladresse de la part de "L'Echo" de toucher à cette corde.

Si le règlement a pu permettre d'engager des négociations, il y a une chose qui est encore bien plus clairement démontrée : c'est que ce règlement a été reconnu comme constituant un obstacle invincible au succès de ces mêmes négociations.

Nous pourrions prolonger ces observations. Peut-être le faudrait-il même ! La petite feuille rouge jase de bien d'autres choses. Elle parle du Bill réparateur, de l'impossibilité de revenir à ce remède, de notre devoir de réclamer du gouvernement local, etc.

Ce sont là des questions que nous avons déjà traitées, sur lesquelles nous avons pris une attitude définie, et que les occasions remettront bien sous notre plume. Mettons ici un point pour aujourd'hui, afin de ne pas excéder outre mesure les bornes d'un article.

Notes Politiques

"L'Echo" a toujours conseillé aux catholiques, du temps de M. Greenway, de ne pas fatiguer celui-ci de nos revendications. Pourquoi est-il donc devenu si exigeant depuis que M Macdonald est au pouvoir ?

***

Du temps que M. Greenway était au pouvoir, "L'Echo" et son propriétaire, M. Bertrand, nous serinaient, avec une monotonie persistante, que la question scolaire était réglée et que nous n'avions plus qu'à nous laisser dorloter par ce modèle de ministre, M. Greenway. Comment se fait-il donc qu'une question si bien réglée alors, ne le soit plus, au dire de cette feuille ?

***

Le règne de M. Blair tire à sa fin au Nouveau-Brunswick.

Sur l'Ile du Prince-Edouard M. Davies est à peine montrable.

Greenway et Sifton sont finis au Manitoba.

Dans la province d'Ontario le cabinet vit plus que des injections de la machine.

A Québec, M. Marchand dort d'un profond sommeil.

Et à Ottawa, M. Laurier se prépare à déménager.

L'année 1900 verra de grands changements......

***

Le gouvernement libéral d'Ontario vient de subir un échec parlementaire très significatif.

M. Germain, un député grit, avait présenté une motion pour obtenir une nouvelle enquête dans le cas d'un M. Scott, accusé il y plusieurs années d'avoir fraudé le département des Terres de la Couronne.

Le gouvernement s'opposa énergiquement à la motion. Mais en dépit de son attitude et du discours prononcé par le procureur-général, elle fut adoptée par une majorité de 16 voix, le vote étant de 46 contre 30. M. Whitney et toute l'opposition appuyèrent la motion. Dix députés libéraux votèrent avec les conservateurs.

Ce vote n'entraînera pas la chute du gouvernement d'Ontario. Mais il porte un nouveau coup à son prestige déjà déplorablement entamé.

Les jours de la puissance libérale à Ontario sont désormais comptés.

***

M. Laforest, député de Madawaska à la législature du Nouveau-Brunswick, avait été élu comme partisan du gouvernement de l'hon. M. Emmerson et avait de fait appuyé cette administration libérale de sa parole et de son vote; mais, à la session qui vient de finir, M. Laforest a cru qu'il était de son devoir de se séparer du parti libéral et de passer dans les rangs de l'opposition. Cet événement a plus qu'une importance locale.

QUI FAIT LES CONCESSIONS?

Dit la "Vérité:"

Un correspondant du Manitoba écrit à la "Patrie":

"La question des écoles lancée par M. Laurier dans la voie des concessions partielles, progresse avec le temps, le règlement se perfectionne et se complète petit à petit, selon que l'avaient prévu les gens bien pensants et bien disposés. Pour peu que les choses continuent, la question arrivera à une solution en beaucoup moins de temps qu'on ne l'avait d'abord pensé."

Jusqu'ici, les "concessions" nous paraissent venir d'un seul côté, du côté de la minorité. Un "règlement" obtenu de cette façon produit un singulier effet sur tout spectateur impartial. Ne serait-il pas temps que la majorité fît quelques "concessions" à la minorité, quand ce ne serait que pour nous donner un peu de variété?

Dimanche et lundi prochains il y aura séance dramatique et musicale à Saint-Jean-Baptiste.

POLITIQUE SCOLAIRE EN NORWÈGE

Nous lisons dans une correspondance adressée par Mgr Felize, vicaire apostolique à Christiana, au "Bulletin" de la Propagation de la Foi:

"Nos écoles catholiques sont absolument libres, et là où nous en avons, les catholiques n'ont pas à payer la taxe pour les écoles publiques. D'après d'anciennes lois, les bureaux de bienfaisance, où siège encore le ministre protestant, avaient le droit de placer les enfants pauvres dans des familles, qui pouvaient leur faire donner une éducation protestante, et une commission avait le droit d'envoyer soit dans des établissements spéciaux, soit chez des protestants, des enfants catholiques abandonnés. Je m'a dressai au gouvernement et au Storting pour qu'on apportât des changements à ces lois afin de sauvegarder nos droits, et j'eus la joie de voir accepter toutes mes demandes.

"On me trouve parfois quelque peu enthousiaste, lorsque je parle de mes chers compatriotes norvégiens. Comment ne pas l'être, lorsqu'on voit de tels exemples de largeur d'esprit et de cœur..."

LA CONFÉRENCE

ENTRE LE BUREAU DES ÉCOLES PUBLIQUES ET LES CATHOLIQUES DE WINNIPEG

A la date du 18 avril, la "Northwest Review" publiait un important article au sujet des négociations que les catholiques de Winnipeg ont entamées avec les autorités scolaires de cette cité. Nous croyons de notre devoir de le reproduire en partie:

"Nous nous sommes abstenu jusqu'ici, dit la "Review," de tout commentaire au sujet des négociations scolaires qui se sont déroulées durant les quelques semaines qui viennent de finir. Nous attendions, voulant être en mesure d'en indiquer les résultats. Ces résultats sont maintenant évidents, bien que le Bureau des Ecoles de Winnipeg n'ait pas encore donné sa réponse définitive. En recevant les propositions des délégués catholiques, les membres de ce Bureau n'ont pas manqué d'affirmer poliment leur bonne volonté en cette matière, mais ils n'ont fait aucune concession pratique. Leur attitude prouve donc jusqu'ici d'une façon concluante que le règlement Laurier-Greenway n'a rien accordé, absolument rien dont les catholiques puissent être satisfaits. Il est vrai que ce règlement parait avoir amené l'établissement d'un 'modus vivendi' dans les districts ruraux; mais ces arrangements ne sont pas dûs au "règlement"; ils sont dûs à l'avis du Saint Père. Il était possible d'avoir exactement les mêmes arrangements sous la loi de 1890, avant le soi-disant "règlement." Nous n'avons pas voulu cependant nous prévaloir de cette possibilité avant que le Pape ne nous eût conseillé de le faire. En conséquence le soulagement relatif éprouvé par les paroisses catholiques dans la partie rurale du pays, n'est en aucune façon attribuable au 'règlement.'

....

"Le résultat de ces négociations met encore en évidence les défectuosités essentielles du "règlement" Laurier-Greenway, lequel n'a définitivement rien réglé ni dans les régions catholiques ni dans les endroits où se rencontrent des populations mixtes. Elles auront aussi pour conséquence de démontrer l'impossibilité absolue d'infiltrer dans l'esprit des membres du Bureau scolaire de Winnipeg les notions les plus élémentaires de justice. Prélevant annuellement des catholiques, en impôts scolaires, une somme excédant sept mille piastres, ils font, sans sourciller, usage de cet argent pour l'éducation des enfants non-catholiques et pour la construction de palais scolaires, extravagance contre laquelle quelques-uns même d'entre eux protestent, quoique vainement. Et cependant, nul de ces braves gens ne songe à tenter le moindre effort dans le but de faire disparaître cette injustice."

....

LE BON COMBAT

"Du Trifluvien"

Nous n'avons pu que ces jours ci prendre connaissance de deux discours remarquables au sujet desquels nous croyons devoir offrir nos sincères félicitations à notre ami M. le sénateur Bernier du Manitoba: celui qu'il a prononcé au cours d'un débat soulevé par une interpellation du sénateur Perley relative à la question des écoles du Manitoba: celui dont il a enrichi le débat sur le projet de remaniement de la carte électorale. Celui-ci lui avait déjà attiré, du reste, les félicitations de ses collègues.

Quant au premier, le champion infatigable et persévéramment dévoué de la cause des écoles au Manitiba y a tenu haut et ferme le drapeau intact des revendications catholiquès. On peut dire que cette cause est la sienne, dans la pleine mesure où elle peut être celle d'un laïque, car ils est identifié avec elle, et la connaissant mieux que bien d'autres, il en peut parler avec l'autorité qui s'attache à son âge, à ses lumières, à son désintéressement, à sa situation spéciale, et c'est beaucoup dire.

Nous avons été tout aussi heureux de retrouver à côté de lui dans ce débat, sir Mackenzie Bowell, le vieux chef à qui nous sommes toujours reconnaissant de la fière position qu'il a prise sur cette grandissime question des écoles. Il a déployé dans ce débat les mêmes qualités de vaillante énergie et de fidélité à des convictions auxquelles il a dû faire de nobles et généreux sacrifices. Et nous ne pouvons que l'en féliciter et l'en remercier.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Nous voyons par la presse que Son Excellence le Delégué Apostolique est en visite dans les centres catholiques d'Ontario. Mgr Falconio était à Kingston ces jours derniers où il a été reçu au milieu des acclamations de toute la population; 10,000 personnes, dit-on, se pressaient sur son passage.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. Lamoureux, de Saint-Pierre, était ici hier.

—On est actuellement à faire de nouvelles plantations d'arbres dans les jardins de l'archevêché.

—La température est magnifique; l'herbe reverdit partout et les bourgeons poussent aux arbres.

—M. Théophane Bertrand fait donner une nouvelle couche de peinture à sa résidence, avenue Provencher.

—Il y avait dimanche soir une fort agréable et nombreuse réunion d'amis chez M. et Mme François Jean.

—M. le docteur Lambert fait actuellement censtruire une riche résidence. rue Dumoulin, à côté de sa demeure actuelle.

—Un grand nombre de personnes ont été assez aimables pour nous féliciter de notre numéro illustré de mercredi dernier. Cela nous encouragera peut-être à recommencer avant longtemps.

—Lundi dernier, M. Jules Guay, fils de M. A. Guay, de Saint-Boniface, épousait Melle M. Clara Gentès, de Saint-Louis. C'est M. l'abbé Bourret, de Sainte-Agathe, qui a donné la bénédiction nuptiale. L'heureux couple est revenu hier à Saint-Boniface. Nous presentons à M. et à Madame Guay nos félicitations sincères.

—Hier matin, M. Emmanuel Couture, de Saint-Boniface, conduisait à l'autel Mlle F Roy, fille de M. Joseph Roy, également de cette ville. Le mariage a été béni par le T. R. M. Dugas. La veille, les nombreux amis de M. Couture se rendaient chez M. Vézina Couture, son cousin, pour "enterrer la vie de garçon" du futur marié et pour lui présenter de riches cadeaux. Nos souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

NOTES DIVERSES

Le prince Ourassow, ambassadeur de Russie à Paris, a présenté aujourd'hui au président de la république française un cadeau sous la forme d'une carte géographique, composée entièrement de pierres précieuses.

Cette carte, qui est unique en son genre, a un mètre carré. Chaque département de la France est représenté par une pierre spéciale, telle que Onyx, Agate, Cornelinne, Malachite, Amazone, et autres.

Les principales villes sont indiquées par des brillants. Paris, par un rubis, Marseille, une émeraude; Lyon, un diamant; Bordeaux, une opale; Lille, une turquoise, ainsi de suite.

La grosseur de chaque pierre varie avec l'importance de chaque ville.

Le coût de cette carte sans rivale est estimé à 4,000,000 de francs.

L'émeraude qui représente la ville de Marseilles a coûté à elle seule 18,000 roubles.

THE LIQUOR LICENSE ACT.

The following applications for licenses have been made, and will be considered by the Board of License Commissioners for Licence District No. 4, at 2 p m, on Wednesday, the 23rd day of May A.D. 1900, at the City Hall, Winnipeg:—

Vezina Couture, St. Boniface Hotel, St. Boniface.

Emmanuel Couture, Quebec Hotel, St. Boniface.

Joseph Holland, Exhibition Hotel, St. Boniface.

Alfred Lévêque, Wholesale Store, St. Boniface.

Thompson Armstrong, Niverville Hotel, Niverville.

Benjamin Ladouceur, Otterburne Hotel, Otterburne.

T. W. McCrea, Bellevue Hotel, St. Malo.

L. G. Gagnon, South Eastern Hotel, Ste. Anne.

Alfred Roque, Canadian Northern Hotel, Ste. Anne.

Dated at St. Boniface, this 25th day of April A.D. 1900.

J. PENROSE,
Chief License Inspector.

Municipalite de Montcalm

AVIS

EST par les présentes donné que le Rôle d'Evaluation de l'année 1899 a été adopté pour l'année 1900, et que le Conseil siègera en Cour de Revision pour entendre les plaintes qui pourraient être faites contre le dit Rôle d'Evaluation,

MARDI, LE 15ME JOUR DE MAI 1900,

à la Salle Municipale, à Letellier, à dix heures A.M.

Que le dit Rôle peut être vu et examiné au bureau du Secrétaire-Trésorier par tout contribuable qui le désirera.

Que les plaintes contre le dit Rôle, s'il y en a, seront reçues par le soussigné jusqu'au 6me jour de Mai 1900

Donné à St-Jean-Baptiste, en mon bureau, sous ma signature, ce 24me jour du mois de Mars 1900.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trésorier,
Municipalité de Montcalm.

COURSE A propos du défi de M. Vermette, de St-Norbert, pour une course de chevaux contre M. J. B. Smith, de St-Adolpne, celui-ci désire informes le public que, pas plus tard que lundi dernier, il a battu le cheval de M. Vermette dans une course de ½ mille. Avant la course, il avait été convenu et l'argent déposé, qu'il devrait y avoir une autre course de ¾ de mille, mais après sa défaite dans le demi mille, M. Vermette a cru bon de s'esquiver. après avoir retiré son dépôt. M. Vermette entendra encore parler de M. Smith d'ici au 24 mai.

APRES LES INSUCCES DES MEDECINS

COMMENT PERLEY MISNER DE WELLANDPORT FUT GUÉRI

IL SOUFFRAIT AUX ARTICULATIONS DES HANCHES ET D'ABCÈS SES AMIS CRAIGNAIENT QU'IL NE FUT MALADE TOUTE SA VIE.

Du "Journal," Ste, Catherine, Ont.:—

Un reporter du "Journal," de Sainte-Catherine, se trouvant en visite il n'y a pas bien longtemps à Wellandport, entendit parler d'une ces remarquables guérisons qui ont acquis aux Pilules Roses du Dr Williams la réputation de "Sauveuses de vie dans le monde entier." Le cas est celui de Perley Misner, fils de M. Mathias Misner, qui avait souffert de la maladie des articulations des hanches et d'abcès, et qui avait été sous les soins de quatre médecins, sans bons résultats M. Misner donne les détails de ce cas, comme suit: — "Au printemps de 1892; mon fils, Perley qui était alors dans treizième année, commença à se plaindre de souffrances aux hanches, et plus tard une certaine lenteur à sa démarche attira mon attention. Comme son mal devenait de plus en plus grave je le confiai à un médecin de Dunville, qui l'examina et en vint à dire que la maladie provenait de faiblesse des nerfs des hanches. Ce médecin soigna Perley pendant des semaines et durant ce temps il se forma un gros abcès à sa jambe, alors il fut obligé de recourir aux béquillles. Comme il empirait toujours, je résolus d'essayer un autre médecin, lequel s'aperçut. aussitôt qu'il souffrait aux articulations des hanches. Il soigna Perley pendant six mois. Il ressenti d'abord un peu de mieux mais plus tard son mal recommença de plus belle. Il se levait la nuit et souffrait continuellement vû qu'il ne pouvait rester soit debout, soit assis, sans éprouver de douleurs, et il était faible, épuisé et abattu. Durant ce temps, l'abcès avait abouti, et coulait en trois endroits, mais sans lui donner de soulagement. Un troisième médecin conseilla une opération chirurgicale, ce à quoi il s'objecta; alors un quatrième médecin prit le cas en mains. Ce dernier confina Perley au lit, et au lieu de lui donner des remèdes, il ordonna qu'on lui appliqu'at un grément mécanique auquel était attaché un poids de 15 livres, et qu'on lui donnât une position ressemblant au système d'une poulis, de manière à tirer constamment sur le membre. On continua ce traitement six semaines durant, ce qui le faisait beaucoup souffrir, mais on ne remarqua aucune amélioration à son état. L'abcès se formait deux et trois fois par jour, pendant des mois et souvent, ne pouvant compter avec le-concours des béquilles, il me fallait le transporter dans mes bras de la maison à la voiture quand nous le faisions sortir En octobre 1893, d'autres traitements n'ayant rien fait, je résolus d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. Je fis part de cette décision au médecin et il me dit que les Pilules Roses du Dr Williams lui feraient probablement beaucoup de bien. Après qu'il en eût pris quatre boites, je pu constater un changement pour le mieux. Perley, ayant continué à prendre des Pilules pendant plusieurs mois et non sans qu'il éprouvât beaucoup de bien et une nouvelle vigueur, et après en avoir pris environ 18 boites, l'abcès était passablement en voie de guérison, il pouvait se passer de béquilles et il pouvait travailler et faire plusieurs milles de marche. J'attribue la bonne santé dont je jouit mon fils aujourd'hui à l'usage des Pilules Roses du Dr Williams. Ce remède obtint un si merveilleux succès dans le cas de mon fils que tout le monde en parle maintenant. Selon moi, il n'y a pas de plume assez expressive pour rendre justice aux Pilules Roses du Dr Williams, car je crois que mon fils seraient encore un invalide désespéré, si ce n'eût été de ce remède."

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en atteignant la racine de la maladie. Elles renouvellent et reconstituent le sang, chassant ainsi le maladie du système. Si votre marchand ne les a pas, elles vous seront envoyées, frais de port payés, au prix de 50c. la boîte, ou six boites pour $2.50, en vous adressant à The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.,

L'HOPITAL SAINT-ROCH

Dimanche dernier, à 3 heures, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a procédé à la bénédiction de l'Hôpital Saint-Roch, destiné aux patients atteints de maladies contagieuses.

Cette bénédiction s'est faite avec l'apparat ordinaire à pareille cérémonie. Il y avait foule; on remarquait entre autres un grand nombre de personnes venues de Winnipeg.

Mgr Langevin a éloquemment adressé la parole dans les deux langues. Le public a ensuite été admis à visiter la nouvelle bâtisse. Tout y est aménagé et disposé de manière parfaite.

Madame S. A. D. Bertrand, vice-présidente des dames patronesses de l'Hôpital, et Madame Alfred Lévêque ont recueilli les offrandes des visiteurs, lesquels, dit-on, se sont montrés très généreux.

L'Hôpital Saint-Roch, département de l'Hôpital Saint-Boniface, sera sous la direction des Révérendes Sœurs de la Charité. La supérieure en sera la Révérende Sœur Prince.

M. J. A. Sénécal, notre populaire entrepreneur, avait été chargé des travaux de ce magnifique et utile établissement et il s'en est tiré avec honneur.

SEANCE.

Les orphelines de l'Hospice Taché ont présenté au public, hier soir, dans la salle du Bazar, une séance des plus agréables. Il y a eu à cette séance interprétation de drames, déclamations et musique. Le programme s'est déroulé avec un entrain continu de la part des actrices et avec un intérêt soutenu de la part de l'auditoire.

Nous désirons faire une mention spéciale d'un excellent orchestre qui a bien voulu prêter son concours aux orphelines; cet orchestre, composé de Melle C. Jean, piano, et de MM. J. Gingras, violon; S. Jean, cornet, et E. Jean, trombone, a exécuté avec brio et précision des morceaux d'un choix très heureux.

Les recettes de cette séance sont destinées à l'Hospice.

La séance d'hier soir fait honneur aux demoiselles de l'Hospice Taché et aux révérendes sœurs de la Charité, qui dirigent cette institution.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Il y a eu dimanche dernier nouvelle assemblée de la société Saint-Jean-Baptiste. On y a discuté sur les meilleurs moyens à prendre pour assurer le succès de notre démonstration nationale du 24 juin, qui de vra dépasser le cadre d'une célébration ordinaire Entre autres choses il a été résolu à cette réunion, qu'une lettre serait adressée aux curés de toutes nos paroisses les invitant à s'intéresser à nos préparatifs et les priant de vouloir bien avertir leur paroissiens, au prône.

Le R. P. Blais, le missionnaire colonisateur bien connu était présent. Le Révérend Père partait le lendemain pour la province de Québec, où, nous a-t-il dit, il allait chercher de nouveaux Canadiens-Français. Une motion de remerciement pour le travail qu'il s'impose a été proposée et adoptée avec grand enthousiasme.

Nous voulons une belle fête de Saint-Jean-Baptiste et nous l'aurons si nous en continuons les préliminaires avec le même entrain que nous les avons comencés. Nous comptons sur la présence d'un grand nombre de compatriotes de toutes les parties de la province, comme aussi de Québec et des Etats-Unis.

A L'ECOLE INDUSTRIELLE.

Séance en l'honneur de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, lundi soir, à l'Ecole Industrielle. Cette séance, à laquelle assistait un nombreux auditoire, a eu un succès réellement magnifique. Nous ne saurions trop féliciter cette institution. Mgr Langevin a présenté en termes délicats ses compliments aux acteurs et a remercié les élèves de leur attachement à leur pasteur; attachement, dit Sa Grandeur, qui est bien réciproque. Il a aussi exprimé toute la reconnaissance dont son cœur débordait envers le directeur, le R. P. Dorais, les révérendes soeurs et les professeurs de l'Ecole Industrielle.

Le décor du théâtre était splendide. M. Dubois professeur à l'Ecole, qui a fait récemment ces toiles, a montré beaucoup de talent et de bon goût.

Voici le programme de la séance:

Part I — Band, Passadena, Southwell. Chorus, We come with song to greet you, Crosby. Dialogue, Presentation of flowers, XXX. Quartette, Trinette Schottische, Adrien.

The Clearsighted Fairy, or recompensed, drama in three acts. Dramatis Personae: The Clearsight Fairy, Jane Comtois; The Countess of Lusson, Mary Chatelain; Sophia, chamber maid, Jane Mary Roulette; Alice, young person aspiring for the prize Maggie Sinclair; Liza, Elise Jones; Maria, Marie Bruyère; Kate, Alice Swampy; Julia, Lizzie Kippling; Teresa, Antoinette Grandbois.

Interlude — Trombone Solo, Geraldine Polka, A. Sinclair. Quartette, Idalie Polka, XXX.

Part II— The Enchanted Harmonica, A Play in Three Acts Damatis Personae: Tamarante, a spinish plantation owner, George Comtois; Ico, a poor Indian servant to Tamarante, A. Sinclair; Solomon, a wealthy but miserley Jew, Jos McKay; Abanazar, an oriantal magican disguised as a dwarf, N. Chatelain; Hermio, chef judge of Teneriffe, P. Grandbois.

Guards, Elders, Attendants,

Interlude — Juvenile exercise, Yeungest girs; Chorus, Comme le dit un vieil adage, Girls, Gymnastic exercise, Girls. Address.

Band— Eglantine Waltz, Fr. Goetz.





COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 24 Avril 1900.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 22
Beurre, salé, la lb	0 18	à 0 19
Fromage	0 10½	à 11½
Œufs frais, la doz	0 00	à 16
Œufs en boites, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 25	à 0 25
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 58	à 60
Avoine, par minot	0 28	à 0 30
Orge "	0 28	à 0 30
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 95
" Strong Baker		1 70
" Manitoba Baker		1 50
" Imperial Baker		1 30
" Supérieure XXXX		1 05
" Nestor		90
Gru, la tonne		12 50
Son, "		9 50
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	5 50 à	6 50

The Canadian Northern Ry. Co.

Prend effet le 15 Oct. 1899.

STATIONS ET JOURS	Dép. Au Sud	Dép. Au Nord	Arr.
Winnipeg—lun, mer et ven	....	....	22 15
Winnipeg—Mar, jeu et samedi	....	8 00	
P. la Prairie—lun, mer et ven	....	....	20 00
Mar, jeu et samedi	....	10 15	
Gladstone—Lun mer et samedi	18 15		
Mar, jeu et sam	....	12 00	
Dauphin—Lun, mer et ven	12 40		
Mar, jeu et sam	....	....	18 00
Mer et ven à W'pegosis	....	6 45	
Mer et ven, de Winnipegosis	....	....	12 10
Dauphin à Swan River.. Samedi	....	18 50	
De Swan Rivet—Lun	....	....	12 00
W'pegosis Mer et ven..	10 00		
Mer et ven	....	....	9 00
Swan River—Samedi	....	....	24 30
Lundi	6 5		

D. B. HANNA, Surintendant.

NORTHERN PACIFIC RY.

TABLE HORAIRE.

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago, Toronto, Montreal, Spokane, Tacoma, Victoria, San Francisco
Départ (quotidien) 1.45 p.m.
Arrivée (quotidien) 1.05 p.m.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Portage-la-Prairie et points intermédiaires
Départ (quotidien ex. dimanche) 4.20 p.m.
Arrivée (quotidien ex. dimanche) 10.25 a.m.

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon; aussi Embranchement Rivière Souris, Belmont à Elgin
Départ, Lundi, Mercredi, Vendredi 10.40 a.m
Arrivée Mardi, Jeudi, Samedi 4.40 p.m

C. S. FEE, Agt Gén. des Pass., St. Paul.
H. SWINFORD, Agt Gén. Win.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

POUR UN HERITAGE

No. 17

PREMIÈRE PARTIE

VII

L'ENLÈVEMENT

Mais celle-ci tenait obstinément son regard fixé vers la terre, et ni l'un ni l'autre de ses interlocuteurs ne purent rien y lire.

—N'interprétez pas mes paroles autrement que je ne les dis, vicomte, ajouta-t-elle, la famille de Marvy réclame la comtesse de Kernac, sur laquelle vous n'avez aucun droit.

—Que ceux de la reconnaissance, interrompit encore une fois le baron de Mortarembert.

—Que ceux de la reconnaissance, répéta la jeune femme, en levant cette fois son fier regard sur le vicomte, qui n'en put supporter l'éclat; mais cela ne suffit pas en cette occasion, Thérèse a besoin de soins intelligents, la dot que lui a reconnue le comte de Kernac est plus que suffisante pour lui permettre de vivre à Bordeaux, et d'y recevoir les secours de l'art les plus efficaces, ce qui serait presque impossible ici.

—Vous avez parlé de dot, Madame, mais veuillez croire que la part de l'héritage paternel de Raoul appartiendra à sa veuve sa vie durant.

—Votre belle-soeur n'en a plus besoin, Monsieur!

—Pardon, Madame, reprit avec dignité Henri de chollet, le sort m'a fait l'héritier de mon frère, mais si je n'ai pas le droit de me refuser à ce que mon oncle a exigé par testament, il ne me convient pas que la veuve du comte de Kernac ne jouisse pas jusqu'à sa mort de ce qui appartenait exclusivement à son époux.

La baronne s'inclina.

—Merci, dit-elle, le monde saura, j'espère, apprécier votre sacrifice, mais tout ceci ne change en rien la proposition que je suis chargée de vous faire. Veuillez donc me dire quand et comment je pourrai conduire à Bordeaux ma malheureuse amie.

—Vous n'avez qu'à me désigner l'époque, et tout ce qui sera nécessaire pour un voyage de ce genre sera préparé pour le moment voulu.

—Nous partirons alors dans quinze jours afin de vous donner le temps de faire venir une berline capitonnée où la pauvre malade puisse être transportée, sans courir de risques pendant les heures de crise.

—Qu'a donc ma femme? se demandait de plus en plus étonné, le baron de Mortarembert; elle veille comme si un danger réel entourait la comtesse, et, d'autre part, elle semble se faire violence pour parler poliment au vicomte, qui donne chaque jour des preuves plus évidentes de dévouement à la veuve de son frère.

Un mois après, la comtesse de Kernac était admise dans une maison de santé, où elle recevait des soins continuels et dévoués le baron et la baronne se remettaient dans leur château des épreuves au milieu desquelles ils venaient de passer.

Henri avait pris posession de l'heritage de son oncle. Pendant un voyage à Paris il avait versé à Germain la somme promise et celui-ci essayait, en jouissant de sa nouvelle fortune, d'oublier les crimes qui la lui avait procurée.

Un soir que Mathilde et son mari causaient du triste épisode qui avait clôturé leur voyage en Bretagne.

—C'est la seule fois, chère amie dit le baron, que vous soyez restée indéchiffrable pour moi. Cette espèce de crainte qui vous obligeait à ne jamais quitter une heure la comtesse, m'a toujours paru quelque chose d'incompréhensible. Encore maintenant, lorsque je vous en parle, il semble que vous cherchiez à en cacher le motif.

—Cette crainte était folle, je le comprends maintenant, car on ne s'expose pas inutilement deux fois de suites aux conséquence d'un crime.

Le baron tressauta.

—D'un crime! êtes-vous folle aussi Mathilde?

—Non, mon amie, et si je suis restée muette jusqu'ici, c'est que n'ayant aucune preuve palpable, je ne voulais pas vous exposer, vous, l'honneur en personne, à laisser deviner vos sentiments à un homme dangeureux jusqu'aux jour où le masque qui couvre son visage lui sera arraché.

—Mais vous devenez une énigme vivante; de qui parlez-vous donc?

—D'Henri de Chollet qui a laissé ignorer à son frère et à sa belle-soeur le terrible pronostic des médecins de Bordeaux disant que l'hiver amènerait la mort de Raoul d'Henri de Chollet, que n'a sauvé Thérèse des flots que lorsque la mort semblait avoir accompli son oeuvre; d'Henri de Chollet qui hérite, aujourd'hui, des millions d'Angèle, dont la mystérieuse disparition semble inexplicable aux plus forts policiers!

—Assez! Assez! Mathilde! Il faut des preuves pour prononcer ces choses-là, en avez-vous?

—Je n'en ai que de morales; aussi Dieu seul et vous entendez mes paroles à ce sujet; mais je le jure, jusqu'au dernier jour de ma vie je chercherai l'enfant de Thérèse ma filleule, car plus la catastrophe a été affreuse, plus elle me semble improbable Pourquoi cette voiture au bord de cette falaise, près de laquelle ne passe aucune route importante? Pourquoi cette robe d'enfant dans le coffre? Pourquoi ce reliquaire vide attaché à la capote?

—Vide! dites-vous?

—Oui, je l'ai souvent vu au cou d'Angèle; dans la première enveloppe existait un second petit médaillon en or uni contenant un morceau de la vraie croix, et sur lequel étaient gravées également les deux initiales de l'enfant. C'est du reste ce bijou, privé de son contenu, qui a frappé l'imagination de Thérèse au moment de sa première crise de folie.

—Taisez vous, Mathilde, interrompit le baron en posant sa main sur les lèvres de sa femme, car je crois que vous me rendrez fou à mon tour.

—Ecoutez-moi pour la dernière fois à ce sujet, Charles; quelque chose me dit que ma filleule n'est pas morte, promettez-moi de me seconder dans les recherches que je ferai de façons à ce que jamais personne ne puisse deviner ni mes soupçons ni mes désirs.

—Je vous le promets, et puisse Dieu nous permettre de ramener un jour son enfant à la pauvre folle!

DEUXIÈME PARTIE

VIII

LE VOYAGE D'ANGLETERRE

Maintenant, mes filles, nous alons revenir à l'enfant, dont nous avons cessé de nous occuper, au moment où Germain l'emmenait au galop de son cheval.

De mon jeune âge, à cette époque, je n'ai aucun souvenir personnel, ce ne sont que les récits qui m'en ont été faits plus tard que je vous redis, comme si je n'en étais pas l'héroïne.

Angèle, parait-il, n'était nuellement effrayée, et Germain, qui avait intérêt à ce qu'elle continuât à rire et à babiller, s'empressait de satisfaire ses petites caprices; il sortit un sac de provisions, lui donna largement de quoi faire son souper du soir Lorsque la nuit fut entièrement venue, il arrêta la voiture, et, enlevant à la petite fille sa robe blanche, la revêtit d'un costume de garçon, après quoi il la déposa dans un des coins du cabriolet où le mouvement de la marche ne tarda pas à clore ses paupières.

Le voyage dura ainsi trois ou quatre jours, et autant de nuits sans s'interrompre; on ne s'arrêtait que juste le temps nécessaire au repos du cheval, et cela toujours dans les endroit isolés.

A la fin de la troisième nuit, Germain commença à sentir une brise, fraiche; des émanations salées passèrent sur son visage. Il descendit de voiture, prit le cheval par la bribe, et marcha avec précaution, car la nuit était noire et le chemin peu tracé. Le cabriolet roulait sur une maigre bruyère et le bruit des flots devenait de plus en plus distinct. Après quelques détours, Germain s'arrêta; à l'aide de la lenterne, il chercha une indication devant lui servir de point de repère.

Il la trouva, enfin, au bout de quelque instants, et d'un pas rapide rejoignit l'enfant qui dormait dans sa couverture, la prit ainsi qu'une valise fermée à clef, et, ayant déposé ces deux fardeaux sur le sol revint au cheval.

Passant sa main sur le poitrail de l'animal, Germain se sentit ému: "Pauvre bête!" murmura-t-il. Puis, comme honteux de ce sentiment, il fit brusquement tourner l'attelage, le dirigeant à reculons vers la mer.

La bête docile suivait l'impulsion du mouvement sans résistance, assourdi par le vent qui soufflait avec rage,

Dès qu'il eut atteint le bord de la falaise un vigoureux coup de cravache appliqué sur son museau fit faire au cheval un bond en arrière, et en moins de temps qu'il en faut à l'écrire, il fut entraîné par la voiture.

Germain se précipita vers le bord. Il entendit un hennissement douloureux, un bruit sourd montant de l'abime, puis plus rien!

Il revint vers l'enfant. La petite fille dormait toujours de ce beau sommeil du premier âge que rien ne peut troubler.

Germain la prit dans son bras droit, de sa main libre, il saisit la valise, et se mit en marche d'un pas assuré. Il longeait la falaise jusqu'à un endroit où la mer formait une profonde échancrure dans la masse de sable. Un chemin difficile, mais praticable, descendait de là jusqu'à la plage. Germain le suivit avec précaution, ne posant son pied qu'après s'être assuré que le terrain était solide.

Arrivé à moitié chemin, il se trouva devant une excavation profonde. Ce n'était pas ce qu'on appelle généralement une grotte, mais un réduit sombre et assez large pour offrir un abri suffisant contre le vent de la mer.

Le complice d'Henri de Chollet déposa alors avec précaution la petite fille sur le sol, et s'enveloppant dans son vaste manteau, il s'endormit à ses côtés.

Depuis une heure déjà, le soleil éclairait les flots lorsque Germain s'éveilla. Il se revêtit d'un costume de ville, entassa ses vêtements bretons dans la valise qu'il jeta à la mer.

Il avait à peine terminé cette opération qu'un cri le ramena vers la grotte, Angèle pleurait, en appelant: "Maman!"

A Suivre.